

# Franc Parleur

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE  
ORGANE D'ACTION NATIONALE

Colonel G. B. Marquis  
Bibliothécaire  
Bibliothèque de la Législature  
Hôtel du Gouvernement

Qui bene amat, bene castigat

RAOUL RENAULT  
Directeur

Qui aime bien, châtie bien

## Colons satisfaits

Quelques journaux ont fait écho à certaines plaintes proférées par certains colons. Dernièrement le "Soleil", entre autres, a publié des plaintes provenant de Val d'Espoir, en Gaspésie. A ces plaintes des précisions officielles ont été données.

La semaine dernière dans le "Soleil", un autre colon a donné une entrevue au "Soleil". Elle mérite d'être reproduite en entier. Elle établit d'une façon péremptoire la satisfaction qu'éprouvent les colons sérieux, anxieux de gagner leur vie et de se faire un chez-soi confortable.

Mais lisez plutôt ce que dit M. Louis Villeneuve tel que le rapportait le "Soleil" :

M. Louis Villeneuve, un sexagénaire et un ancien boulanger de La Malbaie, rend visite au "Soleil" et nous fait part de ses impressions en Abitibi.

"M. Louis Villeneuve, un sexagénaire, ancien boulanger de La Malbaie, établi avec sa famille depuis trois ans dans le Canton Rousseau, en Abitibi, a visité le "Soleil" hier. Interrogé par notre représentant M. Villeneuve a bien voulu fournir quelques détails sur la vie des colons dans ces nouveaux centres de colonisation.

M. Villeneuve s'est déclaré enchanté de sa condition et dit qu'en général tous les colons de ce canton sont dans les mêmes dispositions. L'ouvrage ne manque pas et avec les octrois du gouvernement il est facile pour eux de vivre convenablement, dit-il. La construction bat son plein dans le canton, pour leur part, les colons de Rousseau ont terminé la construction de leur école et prochainement ils doivent commencer celle de leur église.

M. Villeneuve nous apprend que le Canton Rousseau est traversé par de belles routes gravelées. La population actuelle du canton est de 3,500 âmes. La terre y est riche et pesante, tout comme dans l'ouest canadien, et se prête très bien à la culture. Le climat y est à peu près le même que dans nos campagnes environnantes, c'est-à-dire sain.

Comme nous le disons plus haut, M. Villeneuve a quitté La Malbaie il y a trois ans avec sa famille, c'est-à-dire deux garçons et deux filles, dont une d'elles infirme, pour aller s'installer dans le Canton Rousseau. Une de ses filles a épousé un colon de l'endroit il n'y a pas très longtemps. M. Villeneuve nous a appris qu'il était parti colon parce que les salaires qu'ils recevaient par ici ne lui permettaient pas de vivre convenablement.

— Et maintenant, lui demandions-nous, changeriez-vous de place avec un autre ?

"Pas pour tout l'or du monde, de nous répondre M. Villeneuve. On m'a offert une bonne position, avec un bon salaire, et je l'ai refusée. J'aime mieux mon nouveau pays.

— Quelle est l'opinion générale des colons du Canton Rousseau ?

— Ils sont tous de la même opinion que moi, dit M. Villeneuve. Ils sont tous contents de leur sort. Ils vivent tous assez bien. L'ouvrage ne manque pas et ils n'ont pas l'intention de changer leur sort."

Ce témoignage sincère d'un brave colon n'est pas puisé dans un journal du gouvernement, mais dans un journal libéral, le "Soleil". Et le "Soleil" l'a trouvé si intéressant, si enthousiaste, qu'il a cru devoir l'accompagner du portrait de M. Villeneuve.

Ce témoignage d'un homme consciencieux venge le gouvernement de toutes les critiques insensées qui sont faites par des individus qui, soit par malice ou par partisanerie veulent trouver à redire.

Les vrais colons, ceux qui ont vraiment à cœur de gagner leur vie, sont satisfaits de leur sort, tout rude qu'il soit, parcequ'ils savent qu'ils travaillent pour assurer l'avenir de leurs enfants.

M. Villeneuve mérite des félicitations pour sa franchise et son bel esprit d'entreprise.

Il n'est pas le seul à envisager la vie de colon sous son vrai jour et à reconnaître la façon dont le gouvernement s'occupe d'eux.

## Pointes sèches

Le fameux Sénateur Borah prétend qu'il faut qu'il dorme neuf heures par jour pour se bien porter. Il y en a plusieurs qui aimeraient qu'il dorme encore plus longtemps.

Avez-vous déjà vu un menuisier se ronger les ongles?

A Londres, on peut supposer que les chiens ont un accent de cockney dans leurs jappements.

Les tendres échalottes sont en vogue: on en sent la trace un peu partout.

Aucune loi ne peut empêcher un fou de placer son argent à fonds perdus.

Ce ne sont pas des positions qui comportent un travail quelconque que la plupart des chômeurs réclament, mais des justifications avec bonne paie.

Les chansons populaires modernes ne sont pas populaires longtemps, car elles sont vides d'harmonie.

Hitler se demande si Mussolini l'a reçu avec enthousiasme ou s'il lui a glissé dans le tuyau de l'oreille des "prends-garde".

L'invention humaine la plus populaire c'est l'argent.

Croyez-vous toutes ces annonces à la radio?

La Société des Nations a fait un bel enterrement au Lion de Judah. Haïlé Salassié.

Les restaurants hawaïens offrent des pâtés au "Kumukumu-nu Kuapupuaa". Ici on appelle ça des pâtés aux raisins.

M. P.-A. McNicholl a retiré sa candidature dans Chicoutimi. Il était mûr pour un asile d'aliénés.

Vous rappelez-vous lorsque l'on parlait des Etats-Unis de l'Europe. Ce rêve est à jamais évanoui.

Avez-vous remarqué que tous les dictateurs raffolaient des parades?

Le colonel Lindbergh est devenu tellement anglais qu'il veut vivre sur une île à lui tout seul.

## LE 17ème CHAPITRE

Du haut de sa chaire, un pasteur annonce à ses fidèles un sermon sur le mensonge pour le dimanche suivant :

— Vous lirez, ajoutez-il, le chapitre XVII de l'évangile de Marc, pour vous y préparer.

Le dimanche suivant, le pasteur demande :

— Qui a lu le chapitre XVII de Marc ?

Tout le monde, sans exception, lève la main.

— Je ne pouvais mieux choisir le sujet de mon sermon, dit le prédicateur, l'évangile de Marc n'a que seize chapitres.

## LE CHOIX D'UN CHEF

Ils sont vraiment à plaindre, ces malheureux libéraux qui vivent des heures d'indicibles angoisses depuis cette date fatidique où le peuple, las, enfin, de se faire berner et traiter comme un parias, les a boutés dehors comme s'il se fut agi de pestiférés. Ce sans gêne et cette manière forte de se débarrasser de ses "administrateurs" n'eut pas le don de plaire — il y a de quoi — aux gens de la clique, à ceux dont les survivants vont à travers notre province, se cherchant un chef, un véritable celui-ci qui soit digne de porter l'étendard du "beau", du "grand" parti libéral, pardon libérateur, un chef qui possède à la fois la véritable notion de la politique, du service du peuple, soit courageux et versé dans la psychologie des foules. Un tel chef est toujours difficile à trouver. Souhaitons toutefois que ces pauvres libéraux, fidèles suiveurs du "grand" et du "beau" parti libérateur le trouvent ce véritable chef qui les conduira sinon à la victoire du moins à la défaite.

Ces pauvres et chers libéraux que nous plaignons bien sincèrement, sont vraiment dignes de pitié. En fait, ne sont-ils pas dépourvus de chef, de tête... dirigeante, de ce principe animateur nécessaire à toute organisation bien établie ? Voyez-vous une armée sans officier supérieur, un navire sans capitaine, un avion sans pilote et un parti politique, libéral ou libérateur en l'occurrence, sans chef ? sans tête... dirigeante et sans guide ?

Quand la tête fait défaut chez un homme, chez une femme, voire chez un "grand" et "beau" parti politique, qu'arrive-t-il ?

Avez-vous jamais vu un homme décapité diriger une maison de commerce, une usine, un bureau de courtage, etc. . .

Et l'on voudrait qu'un parti politique décapité fût capable d'aller de l'avant, d'entreprendre une campagne pour renverser l'adversaire ? Vous savez bien que la chose est impossible : pourquoi, alors, reprocher à ces pauvres libéraux de se chercher un maître de cérémonie, pardon, un chef, pas d'orchestre mais un chef, autrement dit une tête... dirigeante ? Ne soyez donc pas méchant; n'allez pas par votre ingratitude augmenter les misères de ce "grand" et "beau" parti libéral.

Mais, telle est bien la grosse difficulté: qui choisir pour chef, pour tête... dirigeante, pour maître de cérémonie ? Ici, comme au temps de la construction de la fameuse tour de Babel, qui remonte bien avant la fondation du "grand" et "beau" parti libéral, la confusion existe dans les milieux libérateurs. C'est que les uns favorisent Gouin, les autres Bouchard, les autres Godbout et les autres Lacroix, mais, comme le parti libéral n'a besoin que d'une seule tête... dirigeante et que ces quatre candidats ne peuvent être élus à la fois, ne peuvent aspirer au même poste, le désaccord le plus complet existe parmi nos libéraux. Pourtant, ne dit-on pas dans certains milieux que le parti libéral est un ? Où sont les farceurs et les menteurs, car il s'en trouve sûrement.

Sûr qu'il en résultera un nouveau schisme, sûr qu'il s'en trouvera pour sortir en faisant claquer les portes, sûr que de nouveaux traîtres surgiront, sûr que le diable sera aux vaches, sûr enfin qu'il y aura chez nous plusieurs partis libéraux... qui, en vérité, n'ont de libéraux que le nom, car, qu'y a-t-il de moins libéral qu'un libéral ? Si les malheurs, qui ont succédé à la confusion des langues lors de l'édification de la tour de Babel, allaient se produire à la suite de ce désaccord dont les libéraux n'étaient pourtant pas coutumiers jusqu'au jour où les Gouin, les Martineau, les Ferland, les Philippon et les Ouimet, en qui on s'est plu dans les cercles libéraux de voir des traîtres quand en réalité on ne voyait que des patriotes, quittèrent leur rang et mêlèrent les cartes ? Fasse le ciel que ce malheur d'entre les malheurs échappe à notre provin-

(suite à la page 2)

NOTRE FAVORI NATIONAL

# melchers

GIN  
CANADIEN  
CROIX D'OR

London Club  
London  
Dry Gin

Distillé et embouteillé au Canada par  
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED  
Montréal et Berthelville

Three Castles  
Extra Special  
Liqueur Whisky

# Le choix d'un chef

(suite de la page 1)

ce qui, depuis la disparition de la défunte clique organisée, se plaint enfin à respirer, à vivre des jours de liberté.

Quel candidat aura l'inestimable privilège d'être choisi pour diriger les destinées futures du "grand" et "beau" parti libéral québécois ? Qui ? Le groupe des "traîtres", des dissidents favorisent comme il convient Paul Gouin, le plus sérieux et le plus apte des candidats à la chefferie libératrice. Mais, Gouin a des allures indépendantes, il lui répugne de marcher à la remorque des gros canons : cela est suffisant pour repousser sa candidature.

D'autres veulent Lacroix, d'autres enfin sont favorables à Bouchard, l'homme aux valises et aux idées modernes.

Qui l'emportera, qui devrait l'emporter ?

Nous comprenons que le parti libéral provincial a eu mauvaise presse en ces dernières années. Ainsi, pour ne mentionner que les plus retentissants scandales dont il s'est rendu coupable, il y a ceux de la Beauharnois, où l'on vit le parti libéral fédéral toucher le cadeau princier de sept cent mille belles piastres que lui font parvenir les dirigeants de cette entreprise ; il y a la fameuse affaire des faux noms, des femmes muées en hommes, des morts redevenus électeurs sur les listes électorales provinciales, tripoterie qui aurait valu la prison à ses auteurs directs et indirects si nous avions eu une justice chez nous ; il y a la tragédie révoltante du lac St-Jean où l'on vit une compagnie puissante noyer volontairement les terres d'innombrables et paisibles cultivateurs ; il y a l'affaire des contrats scandaleux, l'enquête des comptes publics, les vomissements de certains barbouilleurs de gazettes libérales sur notre clergé, la bouderie de l'ancien chef de la clique à l'occasion d'une bénédiction de cloches dans la capitale, les insultes grossières d'un ancien premier ministre rouge à l'adresse d'un vénéré cardinal nonagénaire ; il y a aussi l'écoeurant brigandage d'une police provinciale à la solde de la clique libérale et quoi encore ?

Tous ces abus, tous ces scandales, toutes ces provocations du peuple ne sont-ils pas là pour couvrir d'une ombre épaisse tout candidat à la chefferie libérale provinciale, ayant eu quelque rapport, même indirect avec l'ancienne, l'exécrable clique qui a contribué de toutes ses forces et sciemment nous est-il permis d'ajouter à faire de nous des gueux, des parias, des bêtes de somme au service des Anglais, des Juifs, des étrangers ?

Ce passé, ce révoltant passé ne saurait être oublié, du moins par la génération qui monte, cette génération qui, contrairement à l'ancienne, a le cœur placé au bon endroit et de la logique plein la tête, ce qui vaut mieux que les titres ronflants et les sièges de directeur. Ce passé est là pour confondre ceux des nôtres qui ont trahi leur race, ceux qui se sont enrichis aux dépens du peuple, ceux qui ont permis aux gros voleurs des trusts de pressurer les petits et de les abandonner à leurs misères ; ce passé, cet exécrable passé est là pour nous enseigner qu'il est nécessaire de nous méfier de ces charmeurs, de ces endormeurs, de cette valetaille qui prétend aimer le peuple quand, en réalité, elle le méprise dès lors qu'il ne sert plus ses intérêts.

Ce choix du nouveau chef libéral devait se faire en juin prochain, mais, comme l'accord est impossible entre les divers groupes libéraux, comme la zizanie existe dans les rangs libératrices, on a décidé de renvoyer ce choix à l'automne. D'ici là, pense-t-on, les esprits vont se calmer, les esprits se refroidiront et le peuple fermera les yeux sur le passé du "beau" et "grand" parti libératrice. C'est ce que nous verrons. Baptiste d'aujourd'hui, grâce à Dieu, n'est plus le Baptiste d'hier : n'en avons-nous pas eu la preuve en août 1936.

Quoiqu'il en soit, ces pauvres libéraux peuvent être assurés de notre sympathie. Mais, nous ne pouvons nous empêcher de leur conseiller — un conseil ne nuit jamais — de revenir à des sentiments plus sérieux, de rompre avec l'esprit de parti qui est le plus odieux des esclavages au dire des gens bien pensants.

Adviene ce retour au bon sens, adviene cette rupture, peut-être le peuple consentira-t-il à leur prêter des intentions droites. Ainsi, il ne tient qu'à eux d'être l'admiration ou la réprobation des électeurs. Selon que les libéraux, tant fédéraux que provinciaux seront mal ou bien inspirés, ils vivront des jours heureux ou tristes dans le prochain avenir. Il est vrai que ces pauvres libéraux ont beaucoup à se faire pardonner par le peuple qui a plus de bon sens qu'on ne le pense. Ce sont leurs sottises, leurs abus criants, leurs scandales dont le dernier en lice est celui de leur chaude sympathie pour les communistes de chez nous, ces criminels qui préparent la révolution ; ces abus et ces

## LA SEMAINE PROVINCIALE

(Suite de la page 4)

lettre de l'honorable ministre du Travail publiée lors de la tentative de la "Dominion Textile" de constituer des comités de boutiques sous le nom de "Conseils du Travail", et elle a apprécié vivement l'aide qui lui a été donnée mercredi dernier à la conférence de Québec par le premier ministre de la province et le ministre du Travail.

### Défense contre la tuberculose

Le Comité provincial de défense contre la Tuberculose inaugurera officiellement sa campagne vendredi, le 27 mai. La démonstration aura lieu à Québec, au Palais Montcalm, et on veut lui donner tout l'éclat possible. Il est entendu que les discours seront irradiés.

M. le docteur J.-A. Jarry, directeur médical de l'Institut Bruchési de Montréal, exposera le programme du comité dont il est le président et présentera les distingués orateurs : l'honorable (Dr) Albiny Paquette, ministre de la Santé et secrétaire provincial (président honoraire), Monseigneur Camille Roy, P. A., V. G., recteur de l'université Laval (membre honoraire), M. le Dr Grant Fleming, doyen de la faculté de médecine de l'université McGill (membre actif). Il y aura aussi un éminent conférencier, le R. P. Bellouard, O. P., prédicateur du dernier carême à Notre-Dame de Montréal.

scandales ne manquent pas de les confondre et de nous les faire voir sous leur vrai jour, de leur arracher le masque dont ils se couvrent à dessein la figure.

Nous vous en prions, chers lecteurs, plaignez avec nous ces pauvres libéraux qui souffrent terriblement de n'être plus comme autrefois au faite des honneurs. Ces gens sont sûrement parmi les plus malheureux que porte notre pauvre planète. Si l'avenir allait leur assurer des jours meilleurs ! C'est bien ce que nous leur souhaitons, car, nous tardons de les voir à l'oeuvre après leurs bruyantes proclamations de bonne foi et leurs vantardises outrées.

C. B.

## Notes brèves

### Les Saint-Bernard.

Les journaux ont rapporté, l'an dernier, qu'un des fameux chiens du Mont Saint-Bernard avait dévoré un enfant. Après des siècles de service, des sauvetages merveilleux, c'était le premier accident que l'on rapportait. Les circonstances qui ont entouré cet accident n'ont jamais été bien précisées. A partir de cet instant les fameux chiens furent séquestrés. Mais on va les transporter au Thibet où on les utilisera dans les Monts Himalayas où des moines ont un monastère à 15,000 pieds d'altitude à Lhasa. Les saint-bernards n'ont jamais été considérés comme des chiens dangereux, et l'accident en question a du être provoqué par des circonstances atténuantes.

### La démocratie en danger.

C'est M. Herridge, un aspirant chef conservateur, qui a dit ces jours derniers que la démocratie est en danger. C'est vrai, si elle ne se trouve pas des chefs, de vrais chefs. Mais la démocratie a subi des revers avant aujourd'hui et elle les a surmontés. Car ses principes sont flexibles et savent se prêter aux exigences du moment. Il n'en est pas de même de la dictature dont les règles sont intrangéantes, inflexibles. Nous avons confiance qu'au moment suprême il surgira des hommes vraiment supérieurs en qui le peuple aura foi et qui sauveront la démocratie du désastre. Les pessimistes ne réussiront pas à aveugler le peuple et à le jeter dans les bras du communisme.

### Les pêcheurs japonais.

On a discuté à la Chambre des Communes, les méthodes de pêche des Japonais dans la Colombie Britannique. M. A.-W. Neill a dit entre autres choses : "Leur idée de la pêche c'est de prendre tout le poisson possible dans un endroit quelconque et ensuite de chercher d'autres endroits. Ils ont fait la même chose dans leur propre pays. Ils ont agi de même avec la Russie de qui ils avaient obtenu des concessions. Ils se sont installés en Alaska, où ils pratiquent les mêmes méthodes. Ils pénètrent maintenant dans les eaux de la Colombie Britannique." Le gouvernement des Etats-Unis est sérieusement alarmé. Il n'y a pas de doute que le gouvernement canadien devra y voir s'il veut empêcher la ruine des riches pêcheries colombiennes.

### Dr C.-E. MINGUY

Médecin-Chirurgien

Rayons X - Electrothérapie.  
281, PREMIERE AVENUE,  
Tél.: 4-2388

### AUTO SERVICE ENR.

Pièces de rechange neuves et usagées.

Distributeur exclusif du moteur Leland.

Réparation — Démarreur, Générateur, Etc.

Accessoires d'autos.

O. SOULARD, Prop.  
197 1/2 de la Couronne  
QUEBEC.

Tél.: 3-2692

FRANC-PARLEUR est publié par l'Office Québécoise de Publicité, 60 rue St-Louis, à Québec et imprimé par l'Imprimerie Provinciale, Enr., 445 rue St-Valier, Québec.



## Epargnons de l'argent avec un réfrigérateur électrique

Les réfrigérateurs de 1938 sont plus beaux qu'ils ne l'ont jamais été. La simplicité de leurs lignes, leur plus grande efficacité et leur facilité de nettoyage en font des appareils indispensables à la conservation des aliments.

VOYEZ

votre marchand d'appareils électriques  
ou la Compagnie Quebec Power.

## LES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES D'OBSERVATION ET LEUR ROLE DANS L'ORIENTATION

(Suite)

Malheureusement, tous les graphologues ne sont pas des Crépieux-Janin, des Salberg ou des Dr Carton. . . Les amateurs, les empiriques peuvent plus ou moins bien déduire de quelques lignes d'écriture les grands traits de la personnalité du scribe; dès qu'il s'agit d'entrer dans les précisions psychologiques, ils se perdent pour la plupart dans les multiples correspondances d'un même signe comme dans le jeu des résultantes; ils ne parviennent pas à discerner avec une suffisante précision ce qui se rapporte à la personnalité innée et ce qui tient à une impulsion du moment, à un sentiment passager.

En graphologie également, la valeur des études dépend très étroitement des qualités professionnelles de l'examineur.

Considérons maintenant l'étude de la main, la Chiroplogie, qui envisage plus spécialement les lignes et la Chiroplogie, qui se borne à considérer la forme des mains et des doigts. Entachée d'occultisme, cette pratique millénaire a été longtemps abandonnée aux amateurs empiriques, insuffisamment précis, et aux voyants qui utilisent une connaissance parfois très approfondie de la valeur des signes en vue de déclencher un don dit "supranormal".

Depuis quelque vingt ans, certains esprits se sont appliqués à placer ces pratiques sur le plan de la méthode scientifique en étudiant rationnellement les signes et leurs correspondances par l'observation et par l'expérimentation. Sous l'heureuse impulsion de Georges Muchery, un technicien devenu chiroplogue professionnel qui a su mettre sa profonde conscience scientifique au service de la rénovation de ces pratiques anciennes, la chiroplogie s'est affirmée science d'observation et a ainsi pu gagner la considération d'une bonne partie du monde des savants. A la suite de nombreuses années de recherches dans les hôpitaux, Muchery a donné le résultat de ses travaux dans un ouvrage qui fait encore autorité de nos jours. Les médecins ont, en grand nombre, reconnu que la chiroplogie ouvrait une voie nouvelle en vue du diagnostic de certaines maladies, permettant de les déceler, par des caractéristiques de la main nettement contrôlées, avant qu'elles aient fait dans l'organisme de suffisants ravages pour se révéler par l'examen médical courant. Cette pratique tend actuellement à se généraliser, à tel point que dans certains hôpitaux, des chiroplogues travaillent en collaboration étroite avec des maîtres incontestés, jetant ainsi les bases d'une science médico-chiroplogique appelée sans doute à rendre d'inappréciables services.

A condition de ne pas demander à ce moyen plus qu'il ne peut donner en son état actuel d'adaptation aux exigences scientifiques, il est donc rationnel de le prendre en sérieuse considération. C'est ainsi qu'en écartant de parti-pris tout ce qui se rapporte à l'indication d'événements passés et, a fortiori, à venir, comme en se basant sur les seuls signes dont la concordance a été incontestablement fixée, on peut déjà atteindre par la chiroplogie à une connaissance très poussée des caractéristiques physiques, morales et intellectuelles d'une personnalité.

Mais, ici encore, la qualité des services que peut rendre la chiroplogie est étroitement liée à la valeur scientifique de celui qui la pratique.

Abordons maintenant la quatrième de ces pratiques, l'Astrologie.

On nous a maintes fois critiqué pour avoir pris en considération dans nos travaux cette science millénaire des astres. Cet ostracisme est surprenant, car l'astrologie est de longue date étudiée scientifi-

quement par de doctes savants. Il existe de par le monde de nombreuses Sociétés d'astrologues; particulièrement celle de France est composée en majeure partie de polytechniciens, savants qui ne peuvent être accusés de se complaire à des rêveries inconsistantes. L'un d'eux, Choïnard, a procédé à de longues études tendant à démontrer l'influence des astres sur la personnalité humaine en établissant les relations se manifestant entre la date de naissance d'un individu et son hérité.

Les pratiques de certains charlatans, qui n'ont d'astrologues que le nom qu'ils se donnent, les nécessités professionnelles de certains praticiens devant satisfaire aux exigences de gens trop crédules ont tout naturellement un grand fond de vérité, et qui sont susceptibles d'être fécondes à condition d'être rationnellement exploitées par des esprits tout particulièrement doués et exercés.

Il est toutefois aussi dangereux, si ce n'est plus, de nier de parti-pris que d'accepter aveuglément. La connaissance de la date de naissance permet aux néophytes eux-mêmes, ne possédant que les seuls éléments, de "situer" en quelque sorte une personnalité dans les limites de ses possibilités. Effectivement, loin de nier le libre arbitre, ainsi qu'on le croit trop généralement, l'astrologie fait nettement ressortir quelles en sont les limites, mettant ainsi d'accord les partisans outranciers du "qui veut peut" avec les défenseurs trop exclusifs d'un déterminisme absolu. De l'étude, même superficielle, d'un ciel de naissance, découle une claire compréhension du jeu des éléments si complexes d'une personnalité humaine, ce qui est tout particulièrement appréciable lors de la recherche des capacités professionnelles, qu'il s'agisse d'orienter des jeunes gens ou de sélectionner des collaborateurs. C'est ainsi qu'on peut fort bien reconnaître par ce procédé que tel ingénieur mécanicien sera capable de faire preuve à ses heures de loisir d'un réel talent d'artiste-peintre, mais qu'il aurait fait un mauvais commerçant, un administrateur déplorablement brouillon.

Les procédés que nous venons de passer rapidement en revue sont donc capables d'assurer des investigations étendues dans les arcanes de la personnalité en vue de l'appréciation de ses caractéristiques physiques, morales et intellectuelles. Ils présentent, toutefois, le grave inconvénient d'être, dans leurs appréciations, encore plutôt des arts que des sciences exactes, la profondeur psychologique des précisions fournies dépendant encore trop exclusivement de la qualité professionnelle de l'examineur. Il est juste de reconnaître que cette circonstance est, pour une bonne part, imputable à ceux-là même qui la critiquent le plus. Sans vouloir se rendre compte qu'il en est de même, toutes proportions gardées, de toutes les manifestations de l'intelligence humaine, qui ne peuvent être pleinement réalisées qu'à la suite d'études poussées, ces critiques se cantonnent dans une négation de parti-pris, sous risque de rééditer l'histoire d'Edison, accusé par l'Académie des Sciences, à qui il présentait son phonographe, de n'être qu'un charlatan ventriloque. Nier a priori, écarter sans examen toute considération constitue un procédé négatif déplorable, non seulement parce qu'il risque de laisser une lumière sous le boisseau, mais également parce qu'il laisse le champ libre aux empiriques insuffisamment préparés ainsi qu'aux charlatans sans scrupules. Les esprits supérieurs ont la responsabilité du progrès. En se refusant à considérer des phénomènes paraissant en dehors des normes admises, sous le prétexte du danger d'une trop rapide vulgarisation, ils arri-

vent à abandonner le public sans défense aux procédés commerciaux et publicitaires de charlatans, qui le trompent, ou à l'insuffisance de praticiens, de bonne foi et ayant souvent même une haute idée de leur action, mais qui se laissent trop souvent entraîner, par les exigences mêmes des clients non avertis, à donner des précisions trop approximatives ou injustifiées.

Cet ostracisme est d'autant plus regrettable qu'il est d'ores et déjà possible de tirer de ces sciences d'observation de fertiles méthodes, tout particulièrement en ce qui concerne l'étude de la personnalité.

Jusqu'à ces derniers temps, les travaux dans cette voie ont surtout porté vers la recherche d'une méthode mathématique devant préciser par des coefficients la qualité des innombrables caractéristiques du Moi physique, moral et intellectuel. D'une façon générale, ces tentatives n'ont pas abouti. La méthode des tests, qui a pu être heureusement utilisée lors de la recherche de caractéristiques bien déterminées plutôt d'ordre physique, n'a guère donné de résultats satisfaisants lorsqu'il s'est agi de l'étude approfondie de la personnalité humaine, particulièrement en vue de l'orientation et de la sélection professionnelles. Cela se conçoit, la personnalité n'étant pas un brutal puzzle d'un grand nombre de composantes, mais bien la résultante, excessivement délicate, du jeu réciproque de ces caractéristiques. C'est ainsi qu'un être tout particulièrement passif, voire paresseux, à l'activité duquel on pourrait donner le coefficient — 16 sur 20, peut manifester de grandes qualités de réalisation dans l'action, s'il est intelligent (X 14) et très ambitieux (X 15). Il est de toute évidence que les deux dernières valeurs positives se combineront pour pousser cet homme à l'action, modifiant ainsi pratiquement le signe de l'activité qui, de passive ou négative, deviendra ainsi opérante ou positive. . . Ce cas, qui est du reste celui d'un de nos plus grands hommes d'Etat, trop tôt disparu, se rencontre plus ou moins manifestement chez chacun de nous. Il fait nettement ressortir que la clé de l'étude de la personnalité se trouve dans une juste interprétation psychologique, et il en sera toujours ainsi, même si on arrive un jour — car en ce qui concerne le progrès, on ne peut guère préjuger de l'avenir — à déceler et à mesurer les ondes des multiples caractéristiques de la personnalité.

Il nous a semblé qu'il y avait entre temps mieux à faire que de rejeter ces pratiques insuffisamment considérées. Nous avons donc il y a déjà une quinzaine d'années, conçu et nous pratiquons régulièrement depuis une méthode de sélection et d'orientation professionnelles s'appliquant à une étude approfondie de la personnalité, qui est basée sur les quatre moyens d'investigation que nous venons de passer rapidement en revue.

Etant admis que les indications fournies sur un même sujet par la physiognomie et la graphologie, par la chiroplogie et l'astrologie sont concordantes, ce que le premier venu peut facilement constater de lui-même, nous avons pu énoncer les deux règles suivantes:  
I.— "A un ou plusieurs signes du visage ou de la main, de l'écriture ou du ciel de naissance, correspond une même tendance physique, morale ou intellectuelle chez tous les individus possesseurs de ce signe."

II.— "A un ou plusieurs signes du visage signalant une caractéristique prépondérante d'une personnalité, correspondent dans la main, dans l'écriture et dans le ciel de naissance des signes de même valeur."

C'est ainsi que tout être doué d'une forte volonté présentera un grand pouce à première phalange dominante, une ligne de tête droite et longue. Toute personne intelligente aura une écriture claire, combinée, espacée, mouvementée

et simplifiée. On observera, par ailleurs, qu'un individu au nez convexe aura une main large, dure, épaisse, que son écriture présentera des traits se dirigeant vers la droite, avec un tracé ferme et simplifié; cet individu pourra être né entre le 21 mars et le 20 avril, mais très exceptionnellement du 19 février au 20 mars. De même, un être présentant un front fuyant aux arcades sourcilières saillantes, aux rides perpendiculaires, aux sourcils rapprochés des yeux, avec un nez à épine large et éloigné de la bouche — ce qui constitue les principaux signes physiognomiques de l'intelligence générale — aura un pouce proportionné, plutôt grand, une main mi-dure avec la distance entre la base de l'annulaire et la ligne de coeur importante, et son écriture se caractérisera par les signes de l'intelligence indiqués ci-dessus.

Ces constatations conduisent tout naturellement à une application pratique du principe du recoupement venant assurer à ces procédés d'observation psychologique le caractère scientifique qui fait encore défaut à chacun de ces moyens considérés séparément.

Inspirée des règles ci-dessus et solidement établie sur le principe du recoupement, la méthode se caractérise pratiquement par les points suivants: Plusieurs examens d'un même sujet sont réalisés séparément par des spécialistes travaillant sur les documents propres à une seule science d'observation. Ces études sont recoupées psychologiquement de telle sorte que la fiche définitive, établie d'après les indications communes aux trois ou aux quatre examens, présente le maximum de garantie qu'il soit possible d'exiger d'investigations dans le tréfond de la personnalité humaine. Cette fiche constitue donc une véritable synthèse de la personnalité considérée, dont la précision ne peut être qu'absolue, le calcul des probabilités en fait foi.

Les faits sont du reste venus prouver ce que le raisonnement avait permis de prévoir, non seulement dans le présent par l'approbation immédiate des sujets examinés ou de leur entourage, mais aussi dans le passé, une pratique déjà longue donnant la justification des indications fournies, des orientations ou des sélections conseillées.

Devant la qualité des résultats obtenus, particulièrement en ce qui concerne la sélection et l'orientation, l'éducation et l'organisation individuelle, nous avons songé à réaliser une technique de l'étude de la personnalité qui soit à la portée de tous et non plus exclusivement des seuls professionnels, en vue d'assurer, suivant le conseil du Sage, une fructueuse généralisation de la connaissance de soi et d'autrui, dont l'utilité devient de plus en plus manifeste

dans les multiples circonstances de la vie journalière, tant privée que professionnelle.

La pratique a fait ressortir qu'il était possible de transposer le principe du recoupement du plan des examinateurs multiples, utilisant chacun un moyen unique, à celui de l'examineur unique, utilisant conjointement les quatre moyens. Dans ces conditions également, la qualité des résultats fournis, ressortant quasi-automatiquement du recoupement, reste indépendante de la valeur du praticien, qui ne peut pratiquement pas faire d'erreur. Seule, varie la quantité des indications résultant d'études réalisées par des examinateurs ayant plus ou moins de pratique et de sens psychologique. Cette utilisation conjointe des quatre moyens conduit, par ailleurs, à un contrôle de l'interprétation des signes, écartant ainsi pour le débutant le risque d'erreur, par suite d'une fausse compréhension de la qualité d'un signe.

Nous avons dénommé "égométrie" cette technique de l'étude de la personnalité humaine en vue de la connaissance de soi et d'autrui. L'égométrie assure la connaissance quasi-immédiate des dominantes physiques, morales et intellectuelles d'un individu quelconque, ainsi qu'elle permet la détermination des principales caractéristiques d'une personnalité à la suite d'une étude plus approfondie. Nous ne nous étendons pas ici sur l'intérêt que présente dans la vie de tous les jours les possibilités de répondre rapidement et sûrement à une infinité de questions que nous nous posons sans qu'il nous soit possible le plus généralement d'y apporter une solution en temps opportun. La preuve est faite que cette technique est susceptible de rendre d'inappréciables services, qu'il s'agisse du jeune homme qui cherche à s'orienter dans la vie, ou des parents qui sont anxieux de bien élever leurs enfants, aussi bien que de l'employeur qui cherche à tirer de son personnel un rendement maximum ou de l'homme d'affaires qui doit connaître la mentalité de son client pour parvenir à le convaincre.

Quels que soient pourtant les services que cette nouvelle technique de l'étude du Moi a déjà rendus et est encore appelée à rendre, l'égométrie ne représente encore que les modestes balbutiements d'une science dont on entrevoit déjà les multiples applications susceptibles de se réaliser dès qu'on se décidera à aborder l'étude de ces pratiques sur "les mêmes bases qui nous ont si heureusement servis pour les autres sciences, c'est-à-dire l'observation et l'expérimentation", ainsi que l'a conseillé l'éminent professeur Charles Richet, et en s'inspirant de la haute conscience qui honore le monde scientifique.

H.-L. Rumpf.

(La Grande Revue)

### J. - ANT. VILLENEUVE

PEPINERISTE - IMPORTATEUR

Arbres - Arbustes - Plantes Vivaces

72, RUE DE L'EGLISE, QUEBEC.

Tél.: 4-0146

### FLEURY TIRE SHOP, LTEE

Spécialistes en Pneus et Batteries

108 BLVD CHAREST

Tél.: 2-5397

QUEBEC.

### La Maison de Confiance

TEINTURE — PRESSAGE — NETTOYAGE

### LA TEINTURERIE FRANCAISE

565 RUE ST-JEAN

TEL. : 4-4686

# SCANDALE OU SPOLIATION ?

## LES VINS DE MAYENCE !

Leçon qui se dégage de la lecture attentive du jugement unanime rendu par les cinq juges de la Cour d'Appel, le 4 avril 1938.

Dans ce jugement si instructif voici un passage qui doit laisser à réfléchir longuement les obligataires quand ils apprennent entre quelles mains ils sont tombés. Donc, nous lisons :

(a) "L'intimé (Le Trust Général) s'est donné un trouble infini pour contredire ses livres, etc. . .

(b) "Il apparaît déjà aux livres, que des frais d'avocats, assez considérables ont été payés."

(c) Et du comptable du Trust Général, nous y lisons le gentil petit paragraphe suivant :

"Le témoignage de M. Bertrand comptable de l'intimé, qui donne des versions souvent contradictoires, énumère des chiffres en tous sens et de toute portée, n'est pas des plus satisfaisants."

Et dire qu'il y a un Comité dit de Protection qui couvre des turpitudes semblables et en prend, sous la signature de ses cinq membres, la responsabilité. Où donc commencent les responsabilités personnelles dans cette affaire ?

Il y a cependant 3 ans que ça dure et du train où vont les choses ça prendra encore au moins 9 autres années de frais de liquidation, d'avocats, etc. Et aux frais des obligataires.

C'est le temps d'ajouter une invocation nouvelle aux litanies : "De tout ce monde là et du Trust Général, délivrez-nous, Seigneur !"

Nous reviendrons sur les conclusions du jugement la semaine prochaine et jusqu'à ce que ces malheureuses victimes des incuries du Trust et du Comité de Protection aient été délivrées.

Il faudra aussi faire le calcul des intérêts perdus par les malades du Comité dit de Protection et du Trust Général.

O Monsieur le Procureur Général, secouez vos 250 compatriotes. Nous vous en supplions.

## La province ne veut pas être liée par le rapport de la Commission Rowell

Le gouvernement provincial ne reconnaît pas l'autorité de la Commission Rowell.—Il présente un mémoire par pure courtoisie et afin qu'on ne lui reproche pas son silence.—Il en profite pour affirmer les droits de la province de Québec et pour se prononcer contre toute tentative de centralisation.

La Commission Rowell, chargée de faire enquête sur les relations entre le fédéral et les provinces, a siégé à Québec la semaine dernière. Plusieurs corps publics ont présenté des mémoires, entre autres la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, le Board of Trade, les Chambres de Commerce, l'Association des Propriétaires et le comité permanent de la langue française. Le principal mémoire a été celui du gouvernement de Québec, qui a été présenté par M. Emery Beaulieu, l'un des avocats les plus renommés de la province.

Voici les principaux passages du mémoire : "Le gouvernement de cette province se croit obligé de déclarer solennellement qu'il ne reconnaît pas au gouvernement fédéral le droit de conférer, de sa seule autorité, soit à une commission, soit à un individu, le droit de faire enquête sur la situation financière des gouvernements provinciaux. Sous l'empire de notre système fédératif, chaque province, dans la sphère qui lui est propre, constitue un état autonome, jouissant de toutes les prérogatives d'un état souverain et nullement assujéti au pouvoir fédéral. Le gouvernement fédéral ne peut pas plus s'arroger le droit d'enquêter par l'intermédiaire de ses préposés sur la situation financière des provinces, que celles-ci pourraient enquêter sur la situation financière du pouvoir central. Reconnaître l'autorité de votre Commission serait en quelque sorte, reconnaître la suprématie de l'autorité fédérale dans des matières qui sont du domaine provincial, et, malgré tout le respect qu'il éprouve pour les personnes composant la Commission, le gouvernement de cette province croirait manquer à son devoir s'il posait quelque acte impliquant pareille reconnaissance.

L'étude de la structure financière du pays et de ses parties constitutives, en vue de modifications possibles, ne devait être entreprise qu'après consultation et avec l'assentiment des provinces, représentées par leur Législature respective. Cette province a toujours été prête et est encore prête à collaborer avec les autorités fédérales et provinciales, pour procurer une plus grande somme de bien-être à la population du pays. Mais elle ne peut pas consentir à sacrifier ses prérogatives de province autonome, même si elle y est invitée sous le prétexte de travailler au bien commun.

Il semble que le gouvernement central ait voulu donner l'impression d'une supériorité fédérale jusque dans le mode qu'il a employé pour constituer la présente Commission. Cette Commission qu'il chargeait d'entrer en relations étroites avec les gouvernements provinciaux, c'est par simple décret ministériel qu'il l'a nommée. C'eût été plus conforme à la dignité des provinces que ceux qu'on leur déléguait fussent nommés par une loi du Parlement, après consultation avec les provinces. Pour ces raisons et prenant à notre compte une parole de l'honorable Monsieur Hepburn, premier ministre d'Ontario, nous devons déclarer que le gouvernement de la province de Québec ne comparait devant cette Commission, ni en qualité de demandeur, ni en qualité de défendeur; et qu'il n'entend être lié en aucune façon par les conclusions de votre rapport. Si le gouvernement de Québec a cru devoir se faire représenter à cette séance initiale, c'est qu'il n'a pas voulu manquer de courtoisie envers la Commission, c'est aussi parce que son silence aurait pu être considéré comme un acquiescement au principe qu'a posé le gouvernement fédéral, en confiant à une Commission nommée par lui seul la mission de faire enquête en vue d'amender l'acte fédératif

de 1867. Malgré le choix très habile des termes employés dans le décret de nomination, il est clair que le gouvernement du Canada entend invoquer votre rapport, si vos conclusions s'y prêtent, pour introduire une mesure tendant à amender la constitution, dans le sens d'une centralisation de plus en plus accentuée. Ce but apparaît encore plus clairement, lorsqu'on réfère aux délibérations du comité spécial nommé en vertu de la résolution passée le 28 janvier 1935, par le parlement fédéral. Le gouvernement de cette province croit à propos d'exposer dès maintenant d'une façon catégorique et définitive, sa manière de voir sur la possibilité d'amender l'Acte de la Confédération de 1867.

Dans l'opinion du gouvernement de Québec, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est la ratification d'un pacte d'une nature nettement contractuelle. Il est puéril de rechercher si le pacte fédératif réunissait toutes les conditions requises pour la validité des contrats de droit civil. Les conventions entre états sont d'un autre ordre. Elles relèvent du droit public et non du droit privé. Ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1867 un certain nombre d'états, appelés provinces, autonomes et souverains sous l'égide de la Couronne Britannique, ayant décidé de se grouper ensemble, ont convenu de se former en une fédération et ont délibérément écarté le système d'une union législative, parce que ce système, avec la centralisation des pouvoirs qu'il comporte n'offrait aucune garantie aux minorités. Pour donner naissance à cette fédération, les provinces ont consenti à céder à l'entité fédérative une certaine partie de leurs pouvoirs, mais elles ont conservé outre les pouvoirs législatifs non cédés, leur entité politique et leur constitution particulière, et elles sont ainsi demeurées dans la sphère qui leur est propre, des états souverains.

Ce n'est pas du gouvernement central que dérivent les pouvoirs et attributions des provinces; c'est, au contraire de l'accord de volontés des provinces qu'est né le gouvernement central. Ce caractère conventionnel du pacte fédératif a été trop souvent proclamé, tant par les hommes d'Etat que par les juristes, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Cette doctrine, le gouvernement de cette province déclare la faire sienne.

De là découle une conséquence primordiale. Participant de la nature des conventions, le pacte fédératif ne peut être ni amendé, ni modifié, sans l'assentiment de toutes les parties, c'est-à-dire de toutes les provinces. Il n'appartient ni à une majorité des provinces, ni encore moins au gouvernement fédéral d'y apporter des changements. Sur ce point, qu'il nous soit permis de remercier et de féliciter, au nom de la province de Québec, l'honorable Premier ministre de la province d'Ontario, d'avoir proclamé lors de sa comparution devant cette Commission, l'intangibilité de l'acte fédératif, sans le consentement unanime des provinces. On objecte que les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'ont pas toutes le même caractère; que les unes ont pour objet immédiat la protection des droits des minorités, d'autres la réglementation des relations entre le pouvoir central et les provinces, et d'autres encore l'organisation du rouage administratif fédéral, et qu'il conviendrait au moins de reconnaître au parlement fédéral le pouvoir d'amender les clauses qui n'intéressent pas directement les provinces. Mais à qui appartiendra-t-il de décider qu'une matière déterminée n'intéresse pas les provinces, et où s'arrêter, une fois le principe reconnu? Dans une constitution il n'y a pas de clauses secondaires.

En somme la position que prend la province de Québec n'est ni compliquée ni ambiguë. A ses yeux la Confédération est un pacte volontairement consenti et qui ne peut être modifié que du consentement de tous. Elle entend en respecter toutes les clauses; elle s'attend à ce que les autres fassent de même. C'est en même temps une forme de gouvernement librement choisi, de préférence à l'union législative, parce que plus propre à assurer la protection des minorités et le développement du pays dans la paix et l'harmonie. Ce choix a été arrêté, après mûre délibération, par des hommes d'Etat appartenant aux deux grandes races et aux deux partis, dont la vision et la clairvoyance incontestables n'étaient pas obscurcies par les bouleversements d'une époque troublée. La province de Québec croit que ce système est encore celui qui répond le mieux aux besoins d'un vaste pays peuplé de races diverses. En définitive la province de Québec est disposée à collaborer à toute mesure d'intérêt général non incompatible avec les droits provinciaux; à fournir son assistance pour la mise en vigueur de toute réforme qui pourrait être juste et raisonnable, dans le cadre de la constitution, et à coopérer généralement avec les autorités fédérales et les autres autorités provinciales pour le bien-être de tous dans le respect des droits de chacun."

## LA SEMAINE PROVINCIALE

### La lutte contre le communisme

L'Osservatore Romano, journal officieux du Vatican, déclarait ces jours-ci: "Le communisme commence à peine à pénétrer au Canada, mais c'est le temps de sonner l'alarme".

On sait que dans la province de Québec, il y a une loi, dite la loi du cadenas, qui permet à la sûreté provinciale de lutter contre la propagande des agents de Moscou. Monsieur Edouard Asselin, l'assistant général a fourni aux journaux des renseignements intéressants sur le travail accompli par la police en vertu de la loi du cadenas depuis le mois de novembre 1937, à venir au mois d'avril 1938. Au cours de cette période, cinq établissements communistes ont été fermés. Au nombre de ceux-là se trouvent les bureaux du journal "Clarté", deux imprimeries et deux écoles communistes à Montréal. Dans ce même laps de temps, la Sûreté provinciale a exécuté 124 ordonnances pour des saisies

de publications, elle a saisi 532 volumes communistes rédigés par 312 auteurs, elle a confisqué plus de 5,000 exemplaires de "Clarté" et 1,500 exemplaires d'autres journaux dont le principal est le Daily Clairon. La Sûreté provinciale a également saisi plusieurs autres ouvrages, pamphlets, brochures, tracts, etc dont le nombre se chiffre à 268.

Le département du procureur général a donc accompli une grande lutte contre le communisme, lutte qui lui a été rendue possible par la loi du cadenas et qui a paralysé les activités publiques des communistes militants et désorganisés leurs cercles.

### L'Ordonnance No. 4

L'Ordonnance de l'Office des Salaires Raisonables qui fixe le traitement de tous les ouvriers et salariés de la province qui ne sont pas protégés par les contrats collectifs, est entrée en vigueur cette semaine. On s'attend à ce qu'au

moins 600,000 salariés bénéficieront de cette augmentation des salaires.

L'Ordonnance avait été émise au mois de décembre. Depuis, l'Office a entendu les représentations des principaux intéressés, les employés comme les patrons. Après une étude approfondie de la situation du social et l'économique, on apporta quelques modifications au décret. Comme le président, Monsieur Ferdinand Roy, l'a déjà déclaré, il s'agit du premier pas dans la voie de la restauration sociale de notre province. Ses dispositions pourraient être corrigées au besoin et l'Office complètera son travail par d'autres ordonnances.

### Revision des taxes.

La Commission de révision du système de taxation, présidée par M. Edouard Montpetit, a tenu sa première séance publique à Québec. Elle a pris connaissance de trois mémoires, présentés l'un par l'Association des camionneurs de la province, les autres par l'Association des hôteliers de la province et par M. A.-B. Normandin, du Service hydraulique de la province.

Cette Commission a été formée l'an dernier par le gouvernement provincial pour étudier dans toute notre province le système de fiscalité et l'améliorer. Depuis plusieurs mois, les commissaires ont siégé deux fois par semaine à Montréal et à Québec. Il y a eu peu de temps, ils ont commencé à se déplacer dans différents centres de la province et à recevoir des mémoires de corps publics et d'associations. Dans quelques mois, la Commission commencera la rédaction de son rapport qui sera ensuite soumis au gouvernement provincial. Il contiendra certes des suggestions susceptibles de changer, peut-être d'une façon radicale, notre système de taxation.

### L'Industrie du Textile.

La Fédération Nationale Catholique du Textile a pris samedi dernier une importante décision. Le contrat collectif qui avait été signé entre elle et la Compagnie Dominion Textile au mois de septembre dernier, à la suite de la grève, expirait le 28 mai. La Compagnie refusait de le renouveler. Le ministre du Travail, l'hon. M. William Tremblay, déclara à ce sujet que si la Compagnie persistait dans son refus, le gouvernement demanderait à l'Office des Salaires Raisonables d'intervenir pour protéger les ouvriers. La semaine dernière, il y a eu une conférence au bureau du premier ministre entre les officiers de la Compagnie et les officiers du Syndicat. Et deux jours plus tard, le président du Syndicat, M. Albert Côté, déclara que les ouvriers demandaient à l'Office d'émettre une ordonnance pour garder en vigueur les salaires tels que fixés par le contrat collectif, en attendant que ce contrat soit renouvelé.

La Fédération demanderait à l'Office des Salaires Raisonables de nommer des inspecteurs compétents pour surveiller l'application de l'ordonnance. Elle demanderait aussi la permission de prendre part aux différentes conférences qui sont convoquées par l'Office pour discuter les problèmes du Textile. Elle demanderait également au gouvernement provincial un amendement à la loi des Syndicats Professionnels en vertu duquel les syndicats pourraient prendre la poursuite nécessaire au civil, au nom de leurs membres, à la suite de violations des ordonnances.

Dans sa déclaration, M. Albert Côté exprime sa satisfaction de l'attitude prise par le premier ministre et par le ministre du Travail dans cette affaire: "Dans son travail, dit-il, la Fédération est assurée de la coopération du gouvernement provincial, et notamment de la coopération de l'honorable ministre du Travail. Elle tient à exprimer ici sa satisfaction de la

(suite à la page 2)